

# INFORMATION IMPORTANTE

Une procédure de participation du public est organisée sur le projet de Plan De Mobilité Simplifié de la CCPV du **25 septembre à 8h30** au **16 octobre à 17h30**. Les habitants ont ainsi la possibilité de donner leur avis, conformément à l'article L1214-36-1 du Code des Transports.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de l'ensemble du dossier de participation :

- En version numérique en consultant les documents sur le site [www.picardieverte.com](http://www.picardieverte.com) (création de l'onglet mobilité en cours)
- En support papier au siège administratif de la CCPV, aux horaires d'ouverture

Les personnes souhaitant formuler un avis peuvent le faire :

- Par voie électronique à l'adresse mail : [ccpv@ccpv.fr](mailto:ccpv@ccpv.fr),
- Par voie postale au siège de la CCPV – à l'attention du Service Développement Durable
- Sur le registre papier mis à disposition au siège de la CCPV aux horaires d'ouverture

Les administrés peuvent venir consulter le dossier, et inscrire un avis sur un registre tenu à disposition en mairie, les vendredis 29 septembre, 06 octobre et 13 octobre 2023 de 16h00 à 18h00.



**ÇA ROULE  
AUSSI POUR VOUS**

Donnez votre avis sur le Plan de Mobilité Simplifié de la Picardie Verte

**Participation du public  
Plan de Mobilité Simplifié  
du 25 septembre 2023 à 8h30  
au 16 octobre 2023 à 17h30**

Consultation du dossier  
et démarche à suivre  
sur [picardieverte.com](http://picardieverte.com)

   - [picardieverte.com](http://picardieverte.com)